Cigarette électronique : des effets nocifs sur la santé

Professeur Didier Cataldo

PRÉSIDENT DE LA BeLF - PNEUMOLOGUE - MEMBRE DU CA DE LA BeRS

Pour plus d'informations : **belgian-lungfoundation.be**

Entre les maladies et les addictions qu'elle peut entraîner chez les jeunes, ce type de cigarette est loin d'être sans risques.

Texte : Olivier Clinckart

Le Professeur Didier Cataldo, pneumologue et Président de la Belgian Lung Foundation (BeLF) se montre catégorique: « Nous avons été beaucoup trop tolérants avec la cigarette électronique, qui s'avère être un mode d'entrée vers le tabagisme pour les jeunes, et les expose à la nicotine, parfois à des doses importantes, ce qui est clairement une cause d'addiction. »

De plus, les différents arômes ne sont pas toujours dénués d'effets secondaires. Un cas récent a été celui dit du «Popcorn Lung» qui consiste en une bronchiolite oblitérante, pathologie obstruant les petites bronches et conduisant éventuellement à la greffe pulmonaire. «Le diacétyle est un arôme chimique utilisé pour donner un goût beurré au popcorn. Son ingestion orale ne pose aucun problème, mais l'inhalation est très dangereuse, et peut donner lieu à des maladies irréversibles.»

Bannir la cigarette électronique au même titre que la cigarette.

Mais pourquoi la cigarette électronique a-t-elle fait l'objet d'une assez grande tolérance à ses débuts ? Le Professeur Cataldo l'explique ainsi : « Certains tabacologues et spécialistes ont pensé que la cigarette électronique pouvait constituer une aide au sevrage. En pratique, ce n'est pas le cas. À l'avenir, une cigarette électronique pourrait donc continuer à être dispensée par exemple dans les pharmacies, mais uniquement pour le sevrage de certains patients très spécifiques qui doivent être encadrés par un tabacologue spécialisé. En dehors de ce cadre limité, il faut en venir à un bannissement de ce type de cigarettes, au même titre que les cigarettes traditionnelles.»

Depuis le 1er janvier 2025, la Belgique a banni la cigarette électronique jetable. Une avancée positive, mais qui ne résout pas tout : « Les jeunes ont malheureusement encore la possibilité de s'en procurer via des réseaux alternatifs. Nous nous retrouvons donc face à un système de distribution illégal. Il est donc urgent de prendre aussi des mesures en la matière », conclut Didier Cataldo. ■